



Affichage :

Du 4 mai 2026

au 4 juillet 2026

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 27 avril 2026 à 19 heures
RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, le mardi 28 avril 2026 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Baptiste TALLAN, Maire.

Étaient présents : M. Baptiste TALLAN, maire. M. Victor GRAVELET, Mme Amandine LAUBRET, adjoints. Mmes Marie-Laurence PIERRE, Stéphanie HOHWEILLER, Virginie CARDOSO, Manon RIGUET, Nadine SENDEL, Réjane BRIAND. MM. Mathieu BRIANT, Gérald CAILLAUD, Pascal HERBIET, Laurent LINARD, conseillers municipaux.

Secrétaire : Marie-Laurence PIERRE

Absents excusés : Agnès SZWIEC, Christian BILLOT.

Pouvoirs : Agnès SZWIEC à Stéphanie HOHWEILLER, Christian BILLOT à Marie-Laurence PIERRE.

Ouverture de la séance : 19 h 00.

1. Adoption du procès-verbal du 31 mars 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'adopter à l'unanimité le procès-verbal du 31 mars 2026.

2. Finances - Vote des taux des taxes directes locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :
de fixer, pour 2026, les taux d'imposition suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties 36,84 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 23,99 %
- taxe d'habitation 19,06 %
- cotisation foncière des entreprises..... 14,99 %

3. Création d'un comité consultatif relatif au marché hebdomadaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° de créer un comité consultatif relatif au marché hebdomadaire chargé d'émettre des avis et propositions sur l'organisation générale du marché (implantation, horaires, circulation, sécurité, propreté) ainsi que les axes d'améliorations visant à renforcer l'attractivité et la qualité du marché ;

2° de ne pas procéder à bulletin secret pour la désignation de ses membres ;

3° de composer comme suit la commission :

- Baptiste TALLAN, Maire et Président
- Victor GRAVELET
- Pascal HERBIET
- Virginie CARDOSO
- Agnès SZWIEC
- Nadine SENDEL

4° d'autoriser le Maire ou son adjoint à y associer toute personne membre des organismes suivants :

- d'un ou des représentants des commerçants non sédentaires du marché

4. Désignation de représentants à la commission communale des impôts directs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :
d'approuver comme suit la liste des personnes qui seront proposées à Mme la directrice départementale des finances publiques en vue de la composition de la commission communale des impôts directs :

Nom	Prénom
<u>Titulaires :</u>	
ALLEAUME	Jordane
BACHELIER	Gonzagues
CORNU	Patrick
DAUDON	Charles-Henri
LA CHAISE (de)	Hugues
LAROCHE	Sylvie
MILLEREUX	Jean-Michel
OLSZEWSKI	Marc
PAJOT	Denis
SACHET	Gérard
SAUMON	Bernard
SEBOK	Dylan
<u>Suppléants :</u>	
BABOUIN	Éric
CARTIER	Pierre
COCHET	Daniel
GUYOT	Valérie
HENIAU	Hugues
JUDET	Arnaud
LAMONT	Micheline
LEDOUX	Philippe
MARTINEAU	Annie
MARTIN GREGUY	Virginie
MONDON	Patrick
PIGET	Bernadette

5. Désignation d'un référent à la protection des données

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :
de nommer en qualité de délégué à la protection des données personnelles, Samia FERREIRA RIBEIRO, adjoint administratif.

6. Désignation d'un représentant suppléant de la commune auprès de l'agence Cher Ingénierie des territoires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1. de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du conseiller municipal auprès de l'agence Cher Ingénierie des territoires ;
2. de désigner M. Victor GRAVELET, en qualité de représentant suppléant pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles à l'agence Cher Ingénierie des territoires.

7. Désignation d'un référent au « contrat local de santé » du Pays Berry Saint-Amandois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

de désigner Victor GRAVELET en tant que référent au « Contrat Local de Santé ».

8. Désignation d'un référent déontologue

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

de nommer M. Franck DURUISSEAU en tant que référent déontologue de la commune.

9. Désignation de représentants à France Loire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

de désigner Baptiste TALLAN et Agnès SZWIEC pour siéger à la commission d'attribution des logements de France Loire.

10. Convention de gestion des flux des logements sociaux France Loire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- 1° d'adopter la convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux avec la SA d'HLM France Loire ;
- 2° de retenir le mode de gestion déléguée au bailleur ;
- 3° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

11. Convention relative à la capture et au traitement des chats sur le territoire de la commune avec l'association Chats libres du Cher

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- 1° d'adopter la convention relative la capture et au traitement des chats sur le territoire de la commune avec l'association Chats libres du Cher pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction ;
- 2° d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout éventuel renouvellement de cette convention dans les mêmes conditions tarifaires que la précédente.

12. Personnel communal – Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

d'autoriser à compter du 1^{er} mai 2026, le versement d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires pouvant être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet et temps partiel, appartenant aux catégories B et C, ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, temps non complet et temps partiel, de même niveau.

En raison des missions exercées les emplois concernés par la présente délibération sont :

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Fonctions
Administrative	Rédacteur	Rédacteur territorial	Secrétaire général
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe,	Secrétaire polyvalent des services administratifs
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial	Secrétaire polyvalent des services administratifs
Médico-sociale	ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe	ATSEM
Médico-sociale	ATSEM	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent des services techniques
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent d'entretien des bâtiments et des
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Responsable du restaurant scolaire
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	Animateur en milieu scolaire et périscolaire

13. Voirie – Plan prévisionnel de financement pour la rénovation de l'éclairage public – Bouflou

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'approuver le plan de financement proposé ;

2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous documents concernant ces travaux.

14. Voirie – Plan prévisionnel de financement pour la rénovation de l'éclairage public – rue des écoles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'approuver le plan de financement proposé

2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous documents concernant ces travaux.

Fermeture de la séance : 20h45.

LEVET, le 30 avril 2026

Baptiste TALLAN
Maire de Levet

